

# PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES

ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES  
POUR 2015

# PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES POUR 2015

## Cadre général

Ce projet d'état provisionnel des recettes et dépenses fixe le cadre financier des activités de l'ETF pour 2015. Il a été établi en se référant aux ressources humaines et financières proposées dans les perspectives à moyen terme (PMT) 2014-2017 de l'ETF.

Une fois approuvé par le conseil de direction, ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses sera transmis à la Commission européenne sans procédure écrite supplémentaire, au plus tard le 31 janvier 2014. Les services de la Commission s'en serviront comme base pour lancer la procédure budgétaire 2015. Le projet d'état provisionnel sera envoyé à la Commission au plus tard le 31 mars 2014, conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'ETF<sup>1</sup>.

## Orientations sous-jacentes pour l'estimation 2015 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

En 2015, l'ETF se concentrera sur les objectifs prévus dans ses perspectives à moyen terme (PMT) pour la deuxième année de la période 2014-2017, qui seront développés dans le cadre de la stratégie de la Fondation pour 2014-2020.

L'ETF a trois objectifs stratégiques pour la période 2014-2017:

- renforcer l'analyse des politiques en matière d'EFP en se fondant sur des éléments probants;
- moderniser les systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- accroître la pertinence de la fourniture d'EFP par rapport au marché du travail, à la situation économique et à la cohésion sociale.

Ces points seront poursuivis au cours des quatre prochaines années en réalisant des objectifs stratégiques pluriannuels. Ceux-ci seront présentés dans des programmes de travail quadriennaux et annuels, qui détailleront les projets spécifiques, la distribution des ressources et les résultats escomptés sous la forme de résultats et d'effets, ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés<sup>2</sup>. L'ETF définit différents niveaux dans la chaîne de valeur des résultats: la production (produits ou réalisations issus des projets), les effets (les effets des résultats sur leurs bénéficiaires, évalués au moyen de leur degré d'utilisation ou du degré de satisfaction) et l'impact (effets à long terme, mesurés en termes de contribution au développement du capital humain).

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1339/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) (JO L 354 du 31.12.2008, p. 82).

<sup>2</sup> L'ETF utilisera autant que possible des indicateurs et des objectifs appliqués dans des politiques de l'UE ou convenus avec d'autres organisations et donateurs internationaux.

## Implications pour l'estimation 2015 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2015 se fonde sur l'expérience de l'exécution du budget 2013 et sur les hypothèses du budget présenté pour 2014. Il suit les propositions présentées par l'ETF pour 2015 dans le cadre des propositions relatives aux PMT pour la période 2014-2017.

Ce projet d'état prévisionnel s'appuie sur les hypothèses suivantes:

- L'ETF utilisera essentiellement ses ressources opérationnelles pour remplir sa mission et répondre à ses exigences dans les pays éligibles aux instruments de préadhésion et de voisinage (Sud et Est), ainsi qu'en Asie centrale. Plus précisément, elle prévoit d'augmenter ses investissements en faveur d'une politique informée, basée sur des éléments probants, dans les pays partenaires et de soutenir la dimension extérieure des politiques de l'UE en matière de développement du capital humain, conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2014-2017.
- Depuis l'adoption de la refonte de son mandat en 2008, l'ETF s'efforce de réduire le personnel attaché à des tâches administratives centrales tout en maximisant le nombre d'experts déployés. Faisant suite à la réorganisation majeure de son administration centrale en 2010-2011, qui a débouché sur une réduction de 33 à 22 % du pourcentage de personnes attachées à des fonctions administratives centrales sélectionnées, la période de 2014-2017 sera une période de consolidation et d'amélioration graduelle visant à absorber une réduction de 5 % de son personnel sans influencer la capacité de l'ETF à exécuter ses activités principales. Toutes les autres réductions d'effectif décidées par l'autorité budgétaire s'accompagneront d'une réduction correspondante de la capacité d'expertise de l'ETF.
- Si l'ETF peut s'engager à réduire son personnel statutaire de 5 % (de 96 à 91 personnes) au cours de la période 2013-2017, sa capacité à réduire ses effectifs sans compromettre son efficacité ni mettre un terme à des contrats dépend du départ volontaire de membres du personnel administratif et de soutien non essentiels occupant des postes d'agents temporaires. Aucun agent temporaire de cette catégorie n'atteindra l'âge de la retraite au cours des cinq prochaines années et la rotation du personnel est historiquement basse dans cette catégorie.
- La dotation en personnel prévue pour 2015 est conforme aux perspectives à moyen terme de l'ETF 2014-2017.
- Les recettes affectées liées aux activités supplémentaires de l'ETF pourraient permettre d'engager des agents auxiliaires (agents contractuels) supplémentaires.
- Le budget pour la dotation en personnel et l'infrastructure (titres 1 et 2) est fixé à des niveaux stricts de survie et tient compte des augmentations attendues dans les dépenses liées au personnel en raison des ajustements salariaux rétroactifs, des promotions, des changements d'échelon et d'un taux supérieur d'occupation de poste. Toute diminution du budget se fera aux dépens du titre 3. Toute réduction du titre 3 sera réalisée au moyen de gains d'efficacité sur les dépenses opérationnelles (en particulier l'utilisation plus efficace des missions et événements) et ne devrait pas avoir d'impact sur les activités de l'ETF.
- S'agissant du soutien direct apporté aux activités opérationnelles dans le cadre du titre 3, chapitre 31, l'ETF suivra la tendance présentée dans les PMT 2014-2017, à savoir un investissement d'environ 25 % pour la région concernée par l'élargissement (pays candidats et candidats potentiels), une légère augmentation dans les pays voisins (voisinage Sud: 23 %, voisinage Est: 10 %).

21 %, soit un total de 34 % contre 32,5 % au cours des précédentes perspectives à moyen terme) et de 11 % dans les activités concernant l'Asie centrale. Comme les années antérieures, 14 % du chapitre 31 seront investis dans le développement de l'expertise thématique et 6 % dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

- L'ETF continuera également à développer ses activités de planification, d'évaluation, de contrôle, d'audit et de développement des procédures à hauteur de 7,5 % du chapitre 31, conformément aux indications susmentionnées.

En tant que centre d'expertise, le principal atout de l'ETF est son personnel. Le développement des capacités sera ainsi traité par l'intermédiaire d'une consolidation de la stratégie des ressources humaines, renforcée en 2011-2013. L'ETF développera également des stratégies de partenariat et de communication avec différentes parties prenantes et différents partenaires comme indiqué dans le cadre d'action de l'ETF concernant la coopération avec les parties prenantes et sa stratégie de communication pour la période de 2014-2020.

L'ETF continuera à développer une procédure complète et structurée de gestion des risques pour soutenir les prises de décision de la direction, y compris les choix équitables et rentables, et à fournir des informations utiles afin d'élaborer des mesures appropriées et proportionnées de contrôle des risques.

La répartition proposée des dépenses entre les trois titres budgétaires principaux (personnel, infrastructure et coûts directs des projets) est présentée en annexe. Certaines dépenses affectées seront en outre ajoutées au budget à un stade ultérieur de façon à intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et les autres projets que l'ETF pourrait mettre en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

## ANNEXE

### Ressources financières

Subvention ETF	Crédits		
	Budget 2013 (rectificatif 1)	Projet de budget 2014	Prévisions budgétaires 2015
Titre 1	13 528 000	13 448 000	14 429 000
Titre 2	1 553 000	1 713 000	1 713 000
Titre 3	5 062 000	4 982 500	4 965 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>20 143 530</b>	<b>20 143 500</b>	<b>21 107 000</b>

### Effectifs

Types de contrat	Postes en 2013 (occupation cible)	Occupation cible en 2014	Occupation cible en 2015
Agents temporaires	96	94	94
Agents contractuels	39	39	40
Agents locaux	2	2	2
<b>Effectifs statutaires totaux</b>	<b>137</b>	<b>135</b>	<b>136</b>
Experts nationaux détachés	0	0	0
<b>Effectifs totaux</b>	<b>137</b>	<b>135</b>	<b>136</b>